

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Sion, Lausanne, Genève, Mon-
tréux, Fribourg, etc., et au Bureau
du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal N° 274

Votation fédérale

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du
21 avril 1926 portant addition à la
constitution fédérale d'un article
23 bis sur l'approvisionnement du
pays en céréales ?

OUI

Votation cantonale

1. — Acceptez-vous le Code de
procédure pénale de la République
et Canton du Valais, du 30 janvier
1926 ?

OUI

2. — Acceptez-vous la loi du 17
novembre 1925 abrogeant diverses
procédures spéciales ?

OUI

Electeurs

A la veille du scrutin, le Comité
cantonal estime de son devoir de vous
adresser une mise en garde.

De toute part et par une abondance
extraordinaire de brochures et d'ap-
pels, vous avez été sollicité de voter
contre le monopole du blé.

Repoussez ces mauvais conseils ;
ceux qui vous les donnent ne sont pas
les amis de l'agriculture.

Le Comité conservateur cantonal
unanime, le groupe des députés au
Grand Conseil, les députés aux Cham-
bres fédérales, tous les organes respon-
sables de notre parti vous engagent de
voter OUI.

Les Chefs de l'Agriculture, en Suisse,
en Valais connaissent vos besoins et
les moyens de vous défendre. Suivez
leurs conseils.

Ne vous laissez pas entraîner par la
voix des spéculateurs qui veulent faire
du blé l'objet de leurs spéculations.

Défendez la classe paysanne.

Protégez la culture du blé.

Soutenez le petit agriculteur en lui
assurant les primes de mouture qui re-
présentent pour le Valais seul plus de
300,000 francs.

Défendez les populations montagnar-
des en leur assurant le prix du pain
aux mêmes conditions qu'aux habi-
tants des villes.

En votant OUI, vous leur assurez les
frais de transport gratuits pour la fa-
rine dont elles ont besoin.

Electeurs !

Tous au scrutin !

Pour le bien du pays, votez

OUI

Le Comité conservateur cantonal.

„Méfie-toi”

Le raisonnement n'ayant pas réussi,
les adversaires du Monopole du blé se
rabattent sur la séduction par une pluie
si abondante d'affiches, de tracts et de
brochures à domicile que, malgré soi,
l'on se demande qui fait les frais d'une
propagande aussi ruineuse ?

Assurément que les gros Juifs qui,
avant la guerre, détenaient dans leurs
mains crochues tout le marché du blé

ne sont pas étrangers à cette campagne
insensée. Ce sont eux, les premiers qui
poussent le fameux cri d'alarme dont
nos oreilles sont saturées.

Nos agriculteurs ne se laisseront pas
prendre à ces appels de sirènes en dé-
tresse.

Par tous les moyens, on essaie de les
détacher de l'Union suisse des Paysans,
ce qui serait non plus l'union, mais la
désastreuse désunion.

Diviser pour régner est certainement
un bon système, mais il est bien dé-
modé, et étant démontré que nul n'est
fort à moins d'être uni, désunir les ci-
toyens de la campagne serait leur ôter
toute leur force et toute leur influence
en des temps de misère où, plus que ja-
mais, ils ont besoin de se serrer les
coudes.

Ce n'est du reste pas à des chefs poli-
tiques vivant à des centaines de kilo-
mètres de notre canton que les ci-
toyens valaisans doivent se fier dans
une votation aussi importante que celle
de demain.

Le mot d'ordre, les conseils, la direc-
tion politique, ils doivent les prendre
chez eux, c'est-à-dire auprès d'hommes
et de comités qui ont des attaches avec
le sol, qui partagent leur existence, en
connaissant, sur le bout du doigt, les
aspirations et les besoins.

Or quelle est l'attitude de ces hom-
mes et de ces comités en face du Mo-
nopole du blé ?

Les trois partis : conservateur-pro-
gressiste, libéral-radical et socialiste, le
recommandent chaudement, et cela
sans ambage, ni réticence ni hésitation.

Cela, c'est pourtant une garantie.

Quand la faim se fait sentir, quand
l'agriculture se trouve dans le maras-
me et dans la période des vaches ma-
gres et des épis desséchés, comme dit la
Genèse, ce ne sont pourtant pas des
chefs politiques et des Comités occa-
sionnels du dehors qui viennent nous
sortir des difficultés.

Tenez bon, s'écrient ceux-ci, ré-
sistez au monopole ; nous vous offrons
mieux.

Puis, en guise d'épouvantail, ils agi-
tent la défroque d'un bailli fédéral du
pain qui ne peut sortir que d'imagina-
tions en délire.

Les promesses et les menaces n'ont
jamais eu de prise sur le robuste bon
sens campagnard.

Les adversaires du nouvel art. 23bis
de la Constitution n'ont qu'un but : fai-
re échouer le monopole. Ceci acquis,
ils se ficheront du malheureux sort du
paysan comme de leur première che-
mise.

En face de la noire misère des cam-
pagnes — la production laitière traver-
sant une crise sans précédent — il était
du devoir des dirigeants d'envisager la
culture des céréales avec l'appui finan-
cier des pouvoirs publics.

Nos députés aux Chambres n'ont pas
failli à ce devoir.

Mais ce sera toujours la même chose.
Aux yeux de certains négatifs qui ont
mené leurs groupes dans les fossés de
la défaite, ce que l'on a fait est le con-
traire de ce qu'il aurait fallu faire.

Electeur valaisan, arrière la séduc-
tion par voie d'affiches !

Arrière, les brochures d'hommes et
de Comités qui ne connaissent ni ton
coin de terre, ni ton douloureux la-
beur !

Arrière, la grossière silhouette du
bailli inexistant et le fantôme d'impôts
qui ne sont que des épouvantails à moi-
neaux, les adversaires n'oubliant pas
qu'ils se disputent sur des champs de
blé !

Le Monopole existe, en fait, depuis
onze ans.

Personne n'a jamais vu aucun des
Croquemitaines que l'on agite aujour-
d'hui et qui ne sont que des fétus de
paille.

S'il est des conservateurs, des catho-
liques et des chrétiens-sociaux du de-
hors qui t'engagent, électeur conserva-
teur valaisan, à déposer un bulletin
négligé dans l'urne, repousse dédai-
gneusement ce déplorable conseil. Le
lendemain du scrutin déjà, tu te re-
pentirais de l'avoir suivi.

Qui dois-tu écouter, électeur conserva-
teur-progressiste ?

Ton comité cantonal, ton groupe
parlementaire au Grand Conseil, la
Haute-Assemblée elle-même, tes repré-
sentants aux Chambres fédérales qui,
avec une unanimité touchante et à une
voix près, te recommandent, de façon
pressante, le Monopole, comme le seul
moyen de sauver l'agriculture du dés-
astre qui, menaçant, plane sur elle
comme une épée de Damoclès.

Que la solidarité entre les travail-
leurs de la terre ne soit pas un vain
mot !

Il y a, dans notre canton, des régions
où la culture des céréales est très peu
en faveur.

Eh bien, arrière encore cette consi-
dération et que les citoyens de ces ré-
gions apportent généreusement leur
concours à leurs frères de misère et de
labeur ! Ils bénéficieront, eux aussi,
comme consommateurs, des avantages
du nouvel article constitutionnel.

Nous avons sur notre table de tra-
vail, au moment où nous écrivons notre
article, toutes sortes d'appels des ad-
versaires du monopole.

Ces appels portent tous, en manchette,
ces mots : *Méfie-toi !*

Eh bien oui, nous nous méfions pré-
cisément de cette campagne acharnée
de la dernière heure, nous disant que
s'il n'y avait pas tant de gens qui ont
un intérêt financier à revenir à l'ancien
état de choses, alors que la culture du
blé n'était pas rentable, dans notre
pays, nous n'assisterions pas à un tel
débordement de papier imprimé.

La réponse à toutes ces tentatives de
séduction, le peuple valaisan la tient
dans sa main, et il la donnera, diman-
che, formidable et impressionnante, en
votant

OUI

Ce sera la victoire de la raison et du
bon sens.

Ch. Saint-Maurice.

Faut-il accepter le nouveau Code de procédure pénale ?

Notre procédure pénale a fait son temps
et plus que son temps. Il n'y a qu'une voix
pour dire qu'elle doit être modifiée, moder-
nisée.

Répondant au vœu à maintes reprises
émis par les juristes, puis par le Grand
Conseil, le Conseil d'Etat avait confié la
refonte de la procédure pénale à un juriste
de valeur, l'avocat Alfred Clausen, à Bri-
gue.

Le projet élaboré par le jeune docteur
en droit a ensuite été soumis à une com-
mission extraparlamentaire de juristes
composée de juges cantonaux, de juges-
instructeurs, d'avocats, de rapporteurs et
de greffiers, soit de praticiens muris par
l'expérience et qui étaient à même de
mieux faire valoir et les défauts du Code
actuel, et les moyens d'y obvier.

Un principe directeur présidait à toute
la nouvelle procédure pénale : l'institution
du juge informateur.

Mais, et pour ce motif là seul, il dut
être abandonné, à un moment où le cri
d'alarme du Grand Conseil avait été jus-
tifié : « L'état des finances cantona-
les s'oppose à toute création de nou-
veaux organes rétribués. »

C'est pourquoi, et à regret, la commis-
sion d'experts renonça au juge informa-
teur et modifia le projet en ce sens, tout
en s'attachant dans ses travaux, qui fu-
rent une étude sérieuse et mûrie, à trou-
ver et à réaliser un système de nouvelle
procédure présentant toutes les garanties
d'une saine et prompt administration de
la justice pénale, faisant un juste départ
des compétences, sauvegardant d'une part
et augmentant de l'autre les droits de la
défense, et en donnant largement au jus-
ticiaire la plus sûre garantie de ses droits,
celle de l'appel avec le minimum de frais
possible.

Tel que sorti de ces laborieuses délibé-
rations, le projet eût été acceptable.

Mais il a été remanié par le Conseil d'E-
tat d'abord, puis par la première commis-
sion législative, ensuite par la seconde, et
enfin par le Grand Conseil, et de telle fa-
çon qu'il est devenu méconnaissable, et
qu'il forme, on peut le dire, un ensemble
de dispositions disparates, tronquées, et à
tel point dangereuses, on va le voir, que
le nouveau code, s'il était adopté, consti-
tuerait une loi de beaucoup inférieure à
celle que le canton unanime veut voir dis-
paraître.

Certes, nous admettons que maintes dis-
positions, celles spécialement sur la dé-
tention préventive, le droit de la défense,
l'instruction principale, sont heureuses et
louables, mais elles sont annihilées par les
autres dispositions que nous combattons.

Ce n'est pas dans un article nécessaire-
ment restreint comme celui-ci qu'il serait
possible d'examiner toutes les dispositions
critiquables. Aussi voulons-nous nous
borner à signaler pour les électeurs les dé-
fectuosités les plus saillantes, soit : 1. la
compétence ; 2. l'appel.

1. La compétence

Jusqu'ici, et répondant en cela au prin-
cipe admis de temps immémorial chez
nous de la justice rendue par un collège
de juges, et qui présente pour l'accusé une
garantie autre que celle de la justice ren-
due par un seul magistrat, les délits
étaient soumis à la connaissance du tri-
bunal, composé de trois juges.

Depuis 1896 cependant, la loi avait at-
tribué au juge-instructeur seul la connais-
sance des délits peu importants, soit les
injuries envers les particuliers, les voies
de fait entraînant une incapacité de 10
jours au plus, et les vols inférieurs à 30
francs.

Mais ici encore, l'accusé avait la garan-
tie d'un appel possible au Tribunal d'Ar-
rondissement.

Le premier projet avait quelque peu
élargi les compétences du juge instructeur
en remettant à sa connaissance un certain
nombre d'autres délits d'importance se-
condaire, dans le but surtout de simplifier
l'appareil judiciaire et de diminuer les
frais, mais toujours avec réserve d'appel.

Le projet soumis au vote du 5 décem-
bre a étendu encore les compétences du
juge instructeur et lui a remis entre autres
à juger souverainement les voies de fait
entraînant une incapacité de travail jus-
qu'à trente jours.

Nous pourrions encore nous rallier à
ces dispositions s'il y avait un appel pos-
sible.

Mais quand nous aurons dit que le juge
instructeur jugera souverainement et sans
appel possible, nous pourrions affirmer que
rares seront les délits qui seront de la
compétence du tribunal, et qu'il s'en sui-
vra que plus du 50 % des délits en gé-
néral, et que le 90 % des délits les plus
nombreux, de voies de fait, coups, blessu-
res volontaires, seront de la compétence
du juge instructeur sans recours possible.

Nous ne saurions, nous juristes, et le
peuple en général avec nous, adhérer à
cette compétence formidable d'un seul
homme, alors que ce magistrat, puisque
l'institution du juge informateur a dû être
écartée, aura conduit toute l'enquête et
sera souvent sous l'influence de toutes les
circonstances de cette enquête, discus-
sions, reproches, objurgations, dénégations,
et souvent des dispositions arrogantes
que croient devoir prendre les accusés

avant d'avoir été convaincus de leur cul-
pabilité.

Et cela est si vrai qu'un excellent juge
instructeur, parlant du nouveau code, a
déclaré, nous a-t-on dit : « Cette respon-
sabilité nouvelle me fait peur. »

2. L'Appel

C'est ici surtout qu'est le défaut de la
cuirasse.

Le nouveau Code a supprimé l'appel, et
pour toutes les instances.

Dorénavant on ne pourra appeler ni
d'un jugement du juge-instructeur, ni de
celui du Tribunal d'Arrondissement.

Nous estimons que la suppression de
l'appel a été une erreur monumentale.
Nous admettrions encore la suppression de
l'appel des jugements du Tribunal d'Ar-
rondissement, si nous pouvions dire que
l'expérience aidant, il s'était fait une juris-
prudence uniforme parmi les tribunaux
d'arrondissement, et si on pouvait affir-
mer que, d'une manière générale, le Tri-
bunal Cantonal n'avait été que peu de fois
dans l'obligation de réformer les juge-
ments de première instance.

Mais, hélas ! tel n'est pas le cas.
Il y a eu jusqu'ici une différence de
jurisprudence et d'interprétation, on peut
le dire, effrayante entre les divers tri-
bunaux.

Pour les mêmes délits un tribunal con-
damnera à la réclusion, un autre à l'em-
prisonnement, un autre encore à l'amende.
Et nous pourrions multiplier les exem-
ples.

Il y a eu, outre des tribunaux, qui, mal-
gré une jurisprudence constante du Tri-
bunal cantonal, s'enferment à juger dans
un sens contraire.

La statistique a démontré, et ce point
a été développé devant le Grand Conseil,
que la moitié des jugements de première
instance était réformée par le Tribunal
cantonal.

Qu'est-ce à dire ? C'est que si le nou-
veau Code de procédure pénale était adop-
té, on pourrait tirer la conclusion que la
majorité des justiciables qui seraient con-
damnés, pourraient se dire que leur sen-
tence aurait été autre et l'appel leur avait
été octroyé.

Ce sentiment seul doit suffire pour que
le projet soumis au vote soit renvoyé pour
une meilleure solution.

Voilà pourquoi, nous faisant l'interprète
de la majorité des juristes et des prati-
ciens, et répondant à des vœux exprimés
de divers côtés, nous croyons devoir con-
seiller le rejet du nouveau code, qui ré-
serve des surprises dont on ne peut mesu-
rer les conséquences.

Est-ce à dire qu'il faudra s'en tenir à
l'ancien ordre de choses dont chacun ap-
pelle la fin ? Non pas.

Deux solutions s'imposent :

Ou bien remanier le projet, en diminuant
les compétences du juge instructeur, et en
introduisant à nouveau l'appel ; ou bien
maintenir dans sa structure le code ac-
tuel en le modifiant et le modernisant dans
le sens de la suppression des dispositions
surannées et désuètes qu'il contient, et en
y ajoutant les dispositions plus heureuses
du nouveau projet sur l'acte d'accusation,
le droit de la défense et la libre appré-
ciation des preuves.

Ed. Coquoz,

Ancien Président de l'Ordre
des Avocats valaisans.

Rapporteur du Tribunal de Martigny.

Note rédactionnelle. — Nous avons en-
core reçu, d'excellents juristes, plusieurs
articles hostiles au nouveau Code de pro-
cédure pénale. Nous ne pouvons les pu-
blier vu leur étendue et vu l'heure tardive
à laquelle ils nous sont arrivés. Leurs au-
teurs voudront bien nous excuser. Ils au-
ront d'ailleurs trouvé leur pensée dans
l'article de M. l'avocat Coquoz.

LES ÉVÉNEMENTS

Une mise au point

On nous écrit :

Le numéro du « Nouvelliste » portant la
date du 2 décembre courant contient un
article, sans signature, intitulé : « Un Roi
qui est catholique mais ne peut le dire ».

Pour ce qui regarde la Bulgarie et la
détectable conduite de Ferdinand dans
toute cette affaire, certaines inexactitudes
seraient à relever, mais je ne veux pas

abuser de l'hospitalité des colonnes de ce journal.

Il n'en est pas de même pour deux grossières erreurs historiques concernant la Roumanie et qui dénotent un bien singulier ignorance... pour ne pas dire plus.

« Les Bulgares, dit cet article, n'oublieront jamais que les Roumains ont attaqué leur pays sans défense à la fin de la guerre balkanique et que la Roumanie a pris à la Bulgarie la Dobroudja. »

Or, voici en quelques lignes la vérité historique à cet égard.

En 1877, la Russie, en guerre avec la Turquie, avait essuyé de graves échecs à Plevna surtout défendue par l'héroïque Osman Pacha. Le commandant des troupes du tsar Alexandre II, le Grand-Duc Nicolas, adressa le télégramme suivant au souverain roumain Carol : « Traversez le Danube avec vos troupes à n'importe quelle condition ; il s'agit de sauver la chrétienté. »

Le futur roi Carol traversa le Danube. Le 30 août 1877, les troupes roumaines prirent Plevna après des luttes d'une splendeur grandeur et Osman Pacha remit son épée à Carol de Roumanie dont les troupes étaient seules entrées en premier dans le fort.

Plus tard, pour toute récompense, au traité de San-Stefano, la Russie prenait la Bessarabie à la Roumanie !

Mais l'Angleterre était là qui veillait. Elle n'entendait pas que le tsar mit la main sur Constantinople. Elle s'entendit donc avec Bismarck, et, en 1878, la Conférence de Berlin eut lieu. On supplia les délégués roumains de consentir à l'échange de la Bessarabie contre le territoire turc de la Dobroudja. (La Bulgarie n'existait pas encore : sa création date du Traité de Berlin.)

Après de longues négociations, la Roumanie ne consentit à ce sacrifice que si la frontière lui permettait d'avoir la sécurité chez elle. Elle exigea Silistrie et la ligne actuelle de son territoire. On lui répondit : « C'est entendu, vous délimitez la frontière avec les Bulgares désormais indépendants. »

Pendant un quart de siècle, la Bulgarie refusa d'exécuter cette clause du traité. Mais lorsque, lâchement, elle se jeta sur ses alliés de la veille, le Roi Carol lui signifia qu'il occuperait la ligne fixée à Berlin. Et c'est ce qu'il fit à très juste titre. La Bulgarie sans défense avait une fois de plus agi en traîtresse, il était temps de mettre fin à ces procédés. La Roumanie ne faisait que prendre ce qui avait été convenu à Berlin et ce que la Bulgarie refusait d'exécuter.

Encore une fois, la Dobroudja a été cédée par la Turquie, à qui elle appartenait, et la Russie volait la Bessarabie qu'elle ose revendiquer aujourd'hui. La Bulgarie n'a rien à voir dans tout cela. Elle doit son indépendance aux troupes de Plevna.

Telle est la vérité historique. La Bulgarie seule est fautive de tous les désordres continus qui sévissent dans ces régions. Elle les provoque systématiquement tout comme certain pays le fit en 1914... et en jetant plus tard la faute sur les autres !

Alexandre Ginka.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un train dans une maison

Les enfants du miracle

Un accident de chemin de fer s'est produit près de Francavilla, sur la ligne de Ceglie-Francavilla (Italie). Un train, après être sorti des rails, dans des circonstances encore mal établies, a continué sa route. Trois voitures de voyageurs et la locomotive vinrent se jeter contre la maison d'un garde-voie, enfonçant le mur et pénétrant à l'intérieur. La locomotive s'est arrêtée à environ 10 centimètres du lit où dormaient les trois fils du garde-voie. La façade de la maison s'écroula, ensevelissant le lit sous ses débris mais, par un hasard providentiel, une table ayant été poussée sur le lit par la locomotive, les trois enfants ont pu être retirés sains et saufs.

Dix-sept voyageurs du train ont été plus ou moins grièvement blessés. Le mécanicien et le chauffeur sont dans un état particulièrement grave.

NOUVELLES SUISSES

Finances fédérales

Le rapport de la délégation des finances du Conseil des Etats et du Conseil national sur son activité depuis sa reconstitution (décembre 1925) jusqu'au 1er octobre 1926, dit entre autres ceci à propos du compte d'Etat : « Le déficit total du compte d'Etat 1924 était de 43.478.122 fr. 11 cts, celui de l'année 1925 était encore de fr. 12.139.788.08 soit une amélioration pour 1925 de 31.338.334 francs. Dans le calcul ne sont toutefois pas comprises les réserves, qui en 1925 ont une plus grande importance à cause de la première rentrée de l'impôt de guerre 1^{me} période. Prenant ces réserves en considération, on

constate un retour aux bénéfices déjà dans le compte d'Etat de 1925. Car jusqu'en 1925 les rentrées de l'impôt extraordinaire de guerre n'ont jamais suffi pour réduire la dette d'Etat, qui par les frais de mobilisation de guerre s'était élevée à fin 1924 à 2,3 milliards. C'est en 1925 pour la première fois qu'il a été possible de mettre une partie de cet argent en réserve pour l'amortissement effectif.

Le bilan accuse une amélioration de la dette nette en 1925 de fr. 8.065.652.53.

Le message du Conseil fédéral du 27 février 1925 concernant l'amortissement de la dette d'Etat compte que le reliquat des rentrées de l'impôt de guerre extraordinaire doit être dans tous les cas réservé pour l'amortissement de la dette. Aujourd'hui, grâce à l'impôt de guerre la Confédération a pu renoncer à faire de nouveaux emprunts. La tâche de l'avenir doit être d'arriver à équilibrer les recettes et les dépenses du compte administratif et du compte capital sans toucher aux rentrées de l'impôt extraordinaire de guerre et en prévoyant un budget au montant assez élevé pour l'amortissement.

En adoptant ce système on aurait obtenu dans le compte d'Etat 1925 une amélioration de la dette nette de (fr. 19.316.876.— impôt de guerre 1^{re} période 1925 et fr. 27.688.639.— impôt de guerre 2^{me} période 1925) fr. 45 millions 005.515.— et non une amélioration de fr. 0.065.653.— seulement.

On se rendrait immédiatement compte de l'insuffisance de notre budget et des résultats du compte d'Etat, si les rentrées de l'impôt de guerre extraordinaire étaient aussitôt versées dans un fonds d'amortissement. Au lieu d'une augmentation de notre fortune nette, nous constaterions un déficit total de fr. 38.939.862.—

En 1925, on est arrivé à rembourser l'emprunt américain de 1923 au montant de 110 millions sans faire un autre emprunt, mais n'oublions pas que ce résultat n'a pu être obtenu que moyennant les rentrées de l'impôt de guerre extraordinaire en 1925 (47 millions) et moyennant l'augmentation de la dette flottante (64,6 millions). »

Tentative de meurtre

Devant le tribunal criminel de Bâle-Ville se sont déroulés les débats d'une affaire de détournements et de tentative de meurtre. L'accusé König, Bernois, vivant séparé de sa femme, avait promis le mariage à une infirmière de Bâle, à laquelle il avait prétendu être divorcé. König lui emprunta près de 1000 francs. La femme de König réussit à faire rompre les fiançailles et les époux König reprirent la vie commune, pour se séparer cependant de nouveau peu après. Le 24 juillet de cette année, König, au cours d'une visite à sa femme, lui tira un coup de revolver, après un court échange de propos. La femme dut faire quatre semaines d'hôpital. Dans l'interrogatoire de mercredi, König a contesté s'être rendu coupable de détournements et de tentative de meurtre, car, d'après lui, l'infirmière savait qu'il n'était pas divorcé et lorsqu'il tira sur sa femme, ce fut dans un état de surexcitation violente et sans se rendre compte de la gravité de son acte.

Le procureur requiert 3 années d'emprisonnement.

L'avocat plaide la simple lésion corporelle et une diminution importante de la peine avec l'octroi du sursis.

König n'est pas reconnu coupable de détournements, mais il est condamné, sous déduction de la prison préventive, à un an et neuf mois de prison pour tentative de meurtre.

Un enfant tombe d'une fenêtre

Dans la soirée de mercredi à Montreux, une fillette est tombée — on ne sait encore pour quelle cause — d'un deuxième étage haut de 6 à 8 mètres ; elle passa au travers d'une marquise et vint s'affaler sur la chaussée devant le magasin de l'Ouvroir, situé dans l'immeuble Rumpf et Cie, avenue des Alpes, à Montreux. Elle a été relevée avec de multiples contusions et conduite chez ses parents.

LA RÉGION

Un immeuble s'écroule

Mercredi après-midi, à Pallanza, un immeuble de quatre étages, dont les travaux de couverture du toit venaient à peine d'être achevés, s'est écroulé soudainement au centre de la ville. Par un heureux hasard, il n'y a pas de victimes à déplorer, les ouvriers ayant quitté l'édifice en construction peu d'instant avant l'accident.

Poignée de petits faits

★ Mlle Eve Lavallière, qui s'était retirée dans une petite propriété qu'elle possédait dans les Vosges, est venue se fixer à Toulon, sa ville natale. L'ancienne actrice parisienne qui, à son arrivée, était accompagnée de sa camériste, a repris son nom d'Eugénie Géniglio, sous lequel elle a loué un modeste appartement meublé dans la basse ville.

Sa porte est rigoureusement consignée, surtout aux journalistes.

Eve Lavallière ne reçoit d'autre visiteur qu'un prêtre qui, deux fois par semaine, lui apporte la communion. Elle ne serait, croit-on, revenue à Toulon que pour se rapprocher d'Hyères, où elle entrerait bientôt au couvent des Franciscaines.

★ Dans le village de Baumholder, près de Coblenze, on a découvert, dans le fenil

d'une maison appartenant à une femme Presser, l'époux de celle-ci, disparu depuis trois ans et avec lequel sa femme était en instance de divorce. Il y a trois ans, la femme Presser avait prétendu que son mari l'avait abandonnée, alors qu'en réalité elle le séquestrait dans le fenil depuis 1923. Le malheureux, complètement épuisé, a été hospitalisé.

★ Sait-on que M. Clemenceau vit, dans sa solitude de philosophe, entouré de chiens de toutes espèces ?

Un plus fidèle compagnon est un petit écossais qui aboie à la vue des malles préparées, car il aime les voyages et boude dans un coin si son maître le laisse à la maison. Il a aussi une chienne pointer qui connaît tous les amis du président, un bull-terrier qui fait souvent l'école buissonnière et ne se laisse ramener au logis qu'en voiture.

Il a même un chien si bien dressé, un aberdeen, qu'il lit dans le calendrier et ne se trompe jamais sur le jour du repos hebdomadaire.

Quel prix un barnum américain paierait-il l'exhibition de cette meute ?

★ Le tribunal de Rolle a condamné à quatre mois de prison et à 100 francs d'amende, avec sursis pendant cinq ans, le jeune Joseph Ammann, âgé de 18 ans qui, le 2 octobre, en maniant un pistolet, avait tué son camarade, Erich Grüniger, originaire comme lui de la Suisse allemande.

★ La police a arrêté à Aussersihl (Zurich) sous l'inculpation de vol de papiers de valeur, un ouvrier des environs de Zurich qui avait quitté récemment le pénitencier cantonal, ainsi qu'un voyageur de commerce du canton de Soleure. Trois obligations de fr. 1000 chacune ont pu être saisies.

★ Un petit marchand enfermé pour banqueroute dans les prisons de Padoue (Italie) y a reçu la nouvelle d'un héritage de 20 millions de lires qui lui est échu de la part d'une tante émigrée en Californie.

L'heureux prisonnier a été l'objet d'une démonstration joyeuse à sa sortie de la geôle.

★ La nouvelle éruption du Vésuve est presque terminée. On enregistre maintenant une reprise d'activité du volcan éteint de la Zalfataja, près de Pozzuoli. Il s'agit d'un phénomène qui ne présente aucun danger et qui est dû aux fortes pluies de ces derniers temps.

★ Un propriétaire de Saint-Tropez (Midi de la France), M. Blua, pouvait montrer, samedi, un cerisier portant trois cerises mûres. Les « anciens » du pays déclarent ce cas absolument exceptionnel.

★ Si l'on en croit les gazettes anglaises, un avocat londonien, nommé Sir Richard Paged, vient de faire une découverte bien curieuse, il s'agit de la production de la voix humaine par des moyen mécaniques.

Partant de ce fait que chaque syllabe ou consonne est constituée par des résonances, Sir Richard Paged construisit des figures de cire qui reproduisaient la cavité buccale, avec langue, lèvres et larynx artificiels.

Ce sont ces figures qu'il arrive à faire « parler ». Mais il y a mieux : à l'Association Polytechnique de Londres, devant laquelle Sir Paged donnait lecture de son invention, il démontra encore comment on pouvait se servir de ses doigts pour articuler des phrases sans l'aide de la bouche. Dans cette expérience, trois doigts de la main droite forment la langue, et deux doigts de l'autre main les lèvres.

★ La vente de charité organisée par la Société helvétique de bienfaisance dans les salons de la Légation de Suisse à Paris a obtenu le plus vif succès. La recette atteint près de 200.000 francs.

★ Le Comité central du Club alpin suisse, a décidé d'allouer une subvention de fr. 18.000.— pour la construction d'une nouvelle cabane près du glacier de Gries sur territoire tessinois. C'est la section « Leventina » du C. A. S., qui a été chargée de l'exécution des travaux.

★ Sur la place des trams, le Dr Seiler, médecin à Berne, a été happé et renversé par un tram. Le Dr Seiler fut relevé avec une fracture du crâne et transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

★ On apprend qu'une commission du tribunal sera à Berne le 14 décembre, pour examiner sur place la question d'un restaurant tessinois dans la ville fédérale. On sait que la police de Berne avait refusé la patente d'exercice et que les entrepreneurs, appuyés par les sociétés tessinoises de la ville de Berne, ont recouru au Tribunal fédéral. La décision de la police de Berne a produit une impression fort pénible dans la colonie tessinoise.

LE PLUS FADE REPAS
voussemble bon s'il est accompagné
d'une tasse de café préparée av. de la

CHICORÉE DV PURE

Abonnez-vous au Nouvelliste Valaisan

Nouvelles Locales
AVIS

Dès ce jour au 1er janvier 1927 le « Nouvelliste » sera envoyé gratuitement à tout nouvel abonné.

Le District d'Hérens et le Monopole

Voici la décision prise par le Conseil de District du District d'Hérens, au sujet de la votation populaire du 5 décembre prochain, concernant le monopole de blé :

Réuni en séance, à l'Hôtel de Ville à Sion, le 1er décembre 1926, et après avoir entendu une conférence sur la question du blé, conférence donnée par le préfet Cyrille Pitteloud, à Sion, le Conseil de district a pris, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Considérant l'importance de la révision constitutionnelle proposée :

« Pour la prospérité de l'agriculture en général :

« Pour assurer le maintien de la prime de mouture qui favorise spécialement le petit agriculteur :

« Pour assurer la livraison du blé et de farine panifiables aux villages de montagne, au même prix qu'aux localités de la plaine :

« Pour assurer un écoulement plus avantageux du bétail et des produits laitiers :

« Pour assurer la prospérité du commerce et de l'industrie, prospérité qui, spécialement en Valais, dépend de la situation de l'agriculture :

« Pour garantir enfin le consommateur contre la fluctuation des prix du pain et empêcher que la fixation des prix de cette denrée, de première nécessité, ne soit livrée à la spéculation et à l'arbitraire des grands marchands de blé,

DECIDE :

de recommander aux électeurs du district d'Hérens d'accepter la révision constitutionnelle proposée et de déposer dans l'urne un OUI catégorique, le 5 décembre prochain. »

Les Traitements fixes et le Monopole

La Fédération valaisanne des traitements fixes a pris position en faveur du monopole de blé. Elle recommande à tous ses membres de profiter de la date du 5 décembre pour témoigner leur solidarité avec les vaillants travailleurs des champs et les invite chaleureusement à venir nombreux déposer dans l'urne un OUI sincère et patriotique.

... et les Valdois aussi

La Fédération vaudoise des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers nous écrit :

Le comité central de la Fédération vaudoise des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers rappelle aux membres de la fédération que l'assemblée des délégués du 4 septembre s'est prononcée à l'unanimité en faveur du monopole de blé.

Si...

Si, au lieu de proposer au peuple le 5 décembre, le texte de l'article constitutionnel que les lecteurs du « Nouvelliste » connaissent, on avait posé le même problème comme suit : « Voulez-vous supprimer le système en vigueur, depuis 11 ans, de l'approvisionnement du pays en céréales et de l'encouragement à l'agriculture ? » qui aurait voté oui ? Presque personne, car tout le monde est satisfait du régime qui nous a procuré le pain à bon marché et a favorisé la culture des céréales en Suisse.

Pour maintenir ce régime, il faudra donc voter

OUI
M. le Dr Beck varie

Ce qu'écrivait le professeur Dr Beck dans la « Prättig Freiburg-Wallis (almanach fribourgeois-valaisan) de 1926, raconte dans son No 12 le « Walliser Landwirt », diffère sensiblement de ce que contient son appel au peuple catholique suisse « Méfie-toi du monopole des céréales ! » Laissons-lui la parole :

« La Suisse produit et récolte à peine le dixième des grains panifiables servant à faire face aux besoins de pain de notre population. Les neuf autres dixièmes nous parviennent d'Amérique, d'Australie, des Indes... c'est-à-dire de pays où le grain se produit à bon compte, de sorte que l'intermédiaire peut empocher des millions.

Si le paysan suisse ne veut plus du champ de blé, s'il ne veut plus être paysan, c'est par les grandes sociétés commerciales internationales que sera fixé le prix de notre pain, à nous bons Suisses ; les boursicotiers et les hébraïques barons du blé pourront nous suspendre la corbeille à pain aussi haut qu'il leur plaira. Mais

si une guerre éclatait, les frontières se fermentaient une fois de plus et notre pain quotidien dépendrait du bon ou mauvais vouloir de nos voisins. »

Les élections des Juges et Vice-Juges

Demain, dimanche, aura lieu, dans tout le Valais, le renouvellement des juges et vice-juge de commune.

Nous formons le vœu que ces élections se fassent avec discipline et dignité.

Que dans les communes où il existe des compromis, les citoyens des partis politiques les respectent en toute loyauté.

Que dans les communes, plus nombreuses encore, où les partis seront aux prises, les conservateurs-progressistes se fassent un devoir de conscience de voter pour le drapeau, de montrer une discipline de fer, de repousser toute candidature dissidente, quelque sympathique que puisse être le candidat.

Personne ne doit oublier que les dissidences effritent un parti.

Personne encore ne doit oublier que même en présence d'une entente entre les partis ou de l'absence de toute lutte politique, un citoyen digne de ce nom ne peut pas se désintéresser du scrutin.

Donc, pour les élections judiciaires, comme pour le Monopole de Blé, tous aux urnes !

Elections et votations à Sion

On nous écrit :

Au cours de l'assemblée du parti conservateur séduisois, tenue jeudi soir à la Maison Populaire, MM. Chs-Ls Lorstan et Emile Dubuis ont été désignés comme candidats juge et vice-juge.

M. le président Kuntschen a parlé en faveur du nouveau Code de procédure pénale qui sera soumis à la votation populaire dimanche.

Malheureusement, M. le conseiller national Evéquoq n'a pas pu donner la conférence annoncée sur le maintien du Monopole de blé. Par contre, M. Ch-Albert de Courten, ancien président et député de Sion, a combattu le dit Monopole.

Nous rapprocherons de la sortie de M. Ch-Albert de Courten les réflexions que voici du « Paysan suisse » :

« C'est en 1926 que nous sommes, et non pas en 1826, s'écriait, aux applaudissements prolongés de l'imposante assemblée de Winterthour, M. le Conseiller fédéral Schulthess. Le temps n'est plus, en effet, où l'aristocratie des villes pouvait demander u paysan qu'il fit tout d'abord sa volonté, plât l'échine, et où elle lui octroyait ensuite ce qu'elle jugeait bon.

La volonté du peuple fait aujourd'hui loi et c'est par nos propres forces que nous conquerrons ce que nous estimons juste et digne d'être obtenu. Le paysan, l'ouvrier et avec eux presque tous les partis politiques, demandent le maintien du monopole des céréales. Les puissances financières le repoussent. Constatation caractéristique, le « Berner Tagblatt », le dernier journal suisse qui représente encore en Suisse le point de vue de l'ancienne aristocratie s'est rangé aussitôt aux côtés des adversaires des agriculteurs. Il faut croire qu'il rêve encore de ce « bon » vieux temps où l'aristocratie des villes était tout et où le paysan n'était rien. Réveillons-le et disons-lui bien haut : C'est aujourd'hui la volonté du peuple qui fait la loi, car nous écrivons le 5 décembre 1926. »

Un manifeste

M. le Major Guillaume de Kalbermatten nous prie de publier le manifeste suivant qui a été envoyé à la députation valaisanne des Chambres fédérales et aux présidents des Groupes bourgeois :

« Les Présidents des Communes et des Sociétés cantonales soussignés, soucieux de maintenir le sentiment de l'honneur national, angoissés à la pensée que le « révolutionnaire Grimm, inspirateur et chef de la grève générale, pourrait parvenir à la plus haute magistrature du pays, demandent à leurs représentants au Conseil national d'exprimer la volonté du peuple valaisan en refusant leurs suffrages à l'homme dont le nom signifie « la démolition de nos institutions démocratiques et éveille dans tant de cœurs « endeuillés les sombres moments de novembre 1918. »

Suivent les signatures d'un grand nombre de présidents de communes et des présidents d'une trentaine de sociétés ou d'associations.

BUVEZ UN
„LUY“ COCKTAIL
Le meilleur des stimulants
DISTILLERIE VALAISANNE S. A., SION

PHOTO-PERRET
VISITEZ L'EXPOSITION
Lift GRAND-PONT 8 Tél. 31.14
LAUSANNE

IMPRIMERIE RHODANIQUE

BAGNES. — (Corr.) — Le parti conservateur s'est réuni en assemblée générale à Versoignes le 27 novembre, sous la présidence de M. Cyr. Gard, en vue de procéder à la désignation des candidats juge et vice-juge et de prendre position au sujet du Monopole du blé et du Code de procédure pénale.

Il a désigné comme candidats officiels du parti au poste de juge M. Maurice Troillet-Albrecht et à celui de vice-juge M. Alphonse Gillioz, notaire.

L'assemblée s'est en outre prononcée en faveur du monopole du blé, laissant quant au code de procédure pénale toute liberté de vote aux adhérents du parti.

Elle engage ses membres à se rendre nombreux aux urnes pour l'accomplissement de leur devoir civique. **Le comité.**

ST-MAURICE. — Les électeurs de la Commune de Saint-Maurice sont avisés qu'en complément de la précédente publication l'élection du juge aura lieu le samedi 4, de 17 à 19 heures, et le dimanche 5, de 10 à 12 heures.

L'élection du vice-juge aura lieu dimanche 5 décembre, de 13 à 15 h. (Comm.)

Note rédactionnelle. — Nous rappelons aux électeurs qu'une entente a été conclue entre les partis conservateur-progressiste et libéral-radical pour les élections du juge et du vice-juge de la commune de St-Maurice. Les électeurs se rendront nombreux aux urnes et, le matin, déposeront loyalement leur bulletin en faveur de M. Maurice Pellissier, juge sortant, et, l'après-midi, ils le déposeront en faveur de M. Edmond Ribordy, vice-juge sortant.

SALVAN. — Les citoyens se rattachant au parti conservateur sont convoqués en assemblée générale samedi 4 courant, à 20 heures, à l'Hôtel des Gorges du Triège. Ordre du jour: Elections du juge et du vice-juge; votations cantonale et fédérale.

SION. — Aux agriculteurs séduis. — Après avoir entendu les conférences contradictoires de MM. les Conseillers nationaux Evéquo et Bolle, sur le Monopole des Céréales, le Comité de la Société de Viticulture et d'Agriculture de Sion et Environs a décidé de recommander vivement aux agriculteurs de voter OUI, dimanche 5 décembre. Il estime le maintien de ce monopole comme utile à l'Agriculture suisse et espère que tous les campagnards et leurs amis lui donneront leur appui. **Le Comité.**

Tué par une pierre

Mécredi, à 8 h. 30, au Cloux, commune de Bex, sur le chantier Perrin, Bussy et Cie (entreprise de l'usine de la Peuffaire), s'est produit, dans les circonstances suivantes, un accident mortel:

Le nommé Aurelio Cerno, manoeuvre, Italien, né en 1872, marié et père de deux enfants, dont l'aîné a six ans, et dont la famille habite l'Italie, travaillant dans une tranche, a reçu, dans le côté droit, une pierre du poids de dix kilos, détachée involontairement par un ouvrier travaillant sur un chantier supérieur, éloigné de 200 mètres; elle lui a brisé la colonne vertébrale.

M. le Dr Chollet, à Bex, mandé d'urgence, ne put que constater le décès.

Le nonce chez le président

Le nouveau nonce apostolique, Mgr di Maria, a rendu visite hier au président de la Confédération et au chef du Département politique. Il présentera prochainement ses lettres de créance au Conseil fédéral « in corpore », ainsi qu'il est d'usage pour les diplomates ayant rang d'ambassadeur.

La manne fédérale

La part revenant aux cantons du produit de ces dernières années du droit sur la benzine atteindra, à fin 1926, 9 millions et demi de francs.

Il n'a pas encore été décidé si cette somme devait être répartie sur la base de la population des cantons, de la longueur de leurs routes ou d'autres bases. La commission des finances de Conseil national propose de répartir provisoirement 7 millions et demi de francs sur la base de la population des cantons. Si, plus tard, le Département de justice envisage une autre somme de répartition, les 2 millions restants seront utilisés pour parfaire la part de certains cantons.

Assemblée de l'Association cantonale valaisanne de Gymnastique

Les délégués de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique tiendront leur assemblée annuelle le 8 décembre prochain, à 12 h. 30, à Sierre. La séance sera présidée par M. Albano Fama, président. Voici l'ordre du jour:

1. Appel; 2. Lecture du protocole; 3. Comptes; 4. Rapport du Comité technique et sur la Fête cantonale de Martigny; 5. Rapport du délégué fédéral sur l'assemblée de Thonon; 6. Rapport sur l'assemblée des présidents cantonaux à Bâle; 7. Cours préparatoires; 8. Rapport du délégué à l'Union romande sur la création d'un fonds de fête; 9. Diplômes d'individuels; 10. Désignation de la Section vérificatrices des comptes; 11. Fête cantonale de 1929; 12. Cotisation cantonale; 13. Nominations: a) des délégués fédéraux et leurs suppléants, b) des délégués à l'Union romande et leurs suppléants, c) de la Commission de jeunesse, d) de la Commission de propagande, e) de la commission de gymball; 14. Règlement des concours; 15. Propositions individuelles.

Le contrôle des tremblements de terre

A partir de ces jours prochains, le contrôle scientifique des tremblements de terre en Suisse disposera d'une organisation considérablement plus puissante que jusque-là. Les stations sismologiques de Coire et de l'observatoire de Neuchâtel sont sur le point d'installer des sismomètres de la même puissance extraordinaire que possède l'observatoire sismologique fédéral à Zurich. Ces deux stations ont prévu une collaboration étroite avec le service fédéral. Cette collaboration permettra un contrôle très étroit des phénomènes sismiques de la Suisse. Il est rappelé que notre pays, qui possède le sol le plus ébranlé d'Europe, ne compte pas moins de 30 à 40 secousses sismiques par an, et les nouvelles investigations permettront sans doute de tirer des conclusions intéressantes sur certaines conditions des couches profondes.

Sérum et vaccins

Le Département fédéral de l'Intérieur vient d'élaborer un projet au sujet d'une ordonnance concernant le contrôle des sérum et des vaccins et l'a adressé aux gouvernements cantonaux pour qu'ils puissent en prendre connaissance. L'emploi des sérum et des vaccins a pris à l'heure actuelle une grande extension, et entraîne une lourde responsabilité pour celui qui utilise ces produits si un contrôle sévère n'existe pas dans ce domaine. Le Département de l'Intérieur considère comme nécessaire que le nombre des maisons et des personnes qui font le commerce de ces spécialités soit réduit, et d'autre part qu'elles soient soumises à l'octroi d'une autorisation qui ne sera accordée que contre des garanties suffisantes. Les autorisations en question seraient délivrées par les autorités cantonales. D'autre part, afin de faciliter la surveillance, il ne sera permis d'importer du sérum ou des vaccins que par des bureaux de douane déterminés. L'Office fédéral de l'hygiène serait chargé de l'analyse technique des sérum et des vaccins.

On apprend que la commission fédérale des glaciers se réunira samedi au Palais fédéral, en présence de M. Chuard, conseiller fédéral pour examiner le rapport sur son activité en 1926 et l'avancement de certains glaciers.

Les glaciers

On apprend que la commission fédérale des glaciers se réunira samedi au Palais fédéral, en présence de M. Chuard, conseiller fédéral pour examiner le rapport sur son activité en 1926 et l'avancement de certains glaciers.

La vente pour l'Asile des Vieillards

Les 10 et 12 décembre prochains aura lieu la vente pour l'asile St-François à Sion. Il s'agit d'une bonne œuvre à laquelle personne ne doit se désintéresser et nous sommes heureux de constater que chacun se prépare à cette grande manifestation. Les divers comités poursuivent leurs travaux avec entrain, les jeunes filles envoyées par eux vont se mettre en campagne pour recueillir les dons et reviendront, sans doute, les mains pleines. Le programme de ces deux journées sortira de presse bientôt et permettra de se rendre compte de la variété des divertissements comme aussi des efforts entrepris pour en assurer le succès.

Que toute la population donc contribue à ce beau mouvement de charité: la jeunesse apportera son sourire et sa grâce, les gens fortunés leur appui, et les vieillards en auront désormais la vie plus tranquille et plus douce.

Le Comité de Presse.

Spectacles et Concerts

Où irons-nous dimanche 5 décembre ?

D'abord, tout agriculteur, ouvrier, employé, ira au scrutin voter OUI et s'assurer le pain. Ceci, c'est entendu, mais ensuite, au lieu de rester attablé dans les cafés à jouer et à dépenser, il ira à la représentation donnée par la Section de Gymnastique « L'Etoile » de Riddes. Pour qui connaît nos gymnastes, c'est une agréable soirée en perspective. Point n'est besoin de faire le panégyrique de leurs représentations antérieures. Sachons seulement que nos jeunes gens ont travaillé d'arrache-pied pour la réussite de cette représentation, sous l'habile conduite de leur moniteur dont l'éloge n'est plus à faire. D'ores et déjà, on peut affirmer que ce sera un vrai régal pour les yeux et pour les oreilles, attendu que les vaillants musiciens de l'« Abeille » seront également de la partie. Vieux et jeunes, venez nombreux dimanche, à Riddes, encourager cette jeunesse laborieuse; de son côté, elle fera tout pour mériter vos applaudissements.

Un ami des gyms.

Abonnez-vous au **Nouvelliste Valaisan**

SPORT

FOOTBALL

Championnat Suisse Série A

Journée réduite demain avec: Lausanne - Cantonal, Bienne - Urania.

Lausanne aura à prouver la régularité de ses précédentes victoires, tandis que Bienne entend bien ne pas subir le même sort que Servette contre Urania.

Promotion

Montreux-Forward sera la grande rencontre, une victoire de Montreux lui laissant presque certainement la première place; Villeneuve aura fort à faire à Genève contre Servette Pr.; et à Monthey, Vevey essayera d'améliorer les quelques chances qui lui restent d'arriver à la première place, nous doutons que les Veveysans y parviennent.

Pour la Coupe suisse

Une série de grandes rencontres est prévue pour cette compétition: Chaux-de-Fonds - Granges, Young-Boys - Etoile (Ch.-de-Fds), La Tour-de-Peilz - Soleure, Etoile-Carouge - Berne; et en Suisse orientale: Lugano-Chiasso: Grasshoppers - Töss; Brühl - Young-Fellows; Nordstern-Zürich.

Montreux IV - St-Maurice I

Imposante s'annonce la cohorte des amis du F.-C. St-Maurice qui tiendront à l'accompagner dimanche à Villeneuve. Le club agavinois les remercie d'avance de l'appui qu'ils veulent bien lui donner et espère bien que son équipe prouvera qu'elle le mérite. Inutile de dire qu'elle sera au grand complet, et dans la formation que l'on croit la plus forte actuellement. Ce match commencera à 13 h. précises.

DERNIER COURRIER

Les pronostics sur le Monopole

LAUSANNE, 3. — La « Revue » fait les constatations et les pronostics que voici:

Si l'on cherche à se rendre compte des forces en présence, on constate que radicaux, catholiques et libéraux sont divisés. Quand M. Schulthess fait un discours, c'est M. Schirmer ou M. Schær qui lui donne la réplique, et, dans le camp catholique, M. Brügger est aux prises avec M. Wünger, l'abbé Beek avec M. Lorenz. Le parti agrarien est naturellement plus uni dans cette question, mais il se heurte également à l'hostilité de certains milieux, en particulier dans les régions où l'on ne cultive pas de blé. Les socialistes enfin appuient le projet, mais leur activité n'est pas toujours à la hauteur de la difficulté de leur tâche.

En somme, si l'on faisait un pronostic en se fondant sur l'attitude des partis, le monopole serait assuré d'une très forte majorité. Mais ce serait commettre une grosse faute de psychologie que de méconnaître la puissance des courants qui échappent à l'influence des chefs. En général, on admet que le projet sera voté, mais pas à une grosse majorité.

Quant aux cantons, on peut les classer en trois groupes: ceux dont on escompte un vote affirmatif, ceux qui sont considérés comme perdus et enfin ceux sur le vote desquels on est incertain. Dans la première catégorie figurent 12 cantons, soit

Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Berne, Soleure, Argovie, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie et Grisons. Sont classés dans la deuxième catégorie les six cantons suivants: les deux Unterwald, Schwytz, Tessin, St-Gall, les deux Appenzell et Neuchâtel. Restent les quatre cantons douteux, savoir: les deux Bâle, Zoug, Glaris et Uri.

Ludendorff mourant

MUNICH, 3. — Le général Ludendorff, le chef d'état-major des armées allemandes pendant la guerre est mourant. Le bruit de sa mort s'était même répandu. La nouvelle a été démentie, mais l'état du malade reste sans espoir.

Les Danois votent

COPENHAGUE, 3. — Voici les résultats provisoires des élections au Folkething: Droite 17,565 voix (en 1924 12,663); conservateurs 280,479 (242,985); radicaux 150,916 (166,470); gauche 378,369 (364,682); socialistes 497,471 (469,949); communistes 5612 (6219); autonomistes de Holstein (parti Petersen) 2134; parti du Schleswig 10,478 (7715).

Cours des changes du 3 décembre 1926

(Communiqué p. Banque Tissières Fils & Cie à Martigny)

Sur les places de	Cours moyen
Paris	19.80
Londres	25.14
New-York, chèque	518.25
Bruxelles (100 Belga)	72.15
Milan	22.22
Madrid-Barcelone	78.65
Amsterdam	207.30
Berlin-Francfort	123.25
Vienne	73.15
Tchéco-Slovaquie	15.37



Dentition facile

Toute mère craint pour la période de dentition de son enfant. Pour dissiper cette crainte il n'y a pas de meilleur fortifiant que

L'Emulsion SCOTT

Ce produit donné aux enfants de préférence avant la dentition augmente la résistance du jeune corps et lui donne, sous une forme facile à digérer et d'un goût agréable, les produits nécessaires au développement de belles petites dents blanches, droites et solides. Même les enfants gâtés prennent de bon cœur l'Emulsion SCOTT douce et crémeuse; ils prospèrent et font les dents sans fatigue.



Hôtel des Alpes, St-Maurice

Dimanche 5 décembre, à 20 h. 30

Soirée Musicale et Littéraire du Chœur Mixte de St-Maurice

Prix des places Fr. 1.50 (taxe comprise)

ATTENTION! ATTENTION! Le 2 décembre à 20 h. 30, le 5 décembre à 14 h. 30 à l'hôtel de la gare à Monthey

THE GREAT CARRINGTON

Voulez-vous vous initier aux merveilleuses découvertes dans le domaine des sciences occultes? Voulez-vous contempler Maud Farrère, l'extraordinaire énigme psychique, devant laquelle les plus incrédules s'inclinent?

Voulez-vous admirer les exercices fantastiques et stupéfiants de l'insaisissable Jenny Johnston, que la presse américaine a surnommé la femme fantôme? Voulez-vous connaître le travail véritablement déconcertant du professeur Carrington avec ses sujets et ses animaux vivants?

Voulez-vous voir la coquette salle de l'Hôtel de la Gare transformée en un véritable temple oriental? Voulez-vous applaudir un spectacle unique, monstre, sans précédent?

Voulez-vous assister à 3 heures d'hallucination et d'enthousiasme?

N'oubliez pas de vous rendre aux grandes représentations données par le Grand Maître du Mystère, les 4 et 5 décembre.

Ce spectacle parfaitement convenable peut être vu par tous, petits et grands. Qu'on se le dise!

2000 kilos de matériel riche. Animaux vivants de toutes sortes. Somptueuse mise en scène. Prix ordinaire des tournées; consultez les affiches

Location d'hôtel

La Bourgeoise de Martigny Ville met en location pour une période de quatre ans, dès le 1er janvier 1927, l'Hôtel du Col de Balme. Adresser les offres au Président de la commune jusqu'au 20 décembre 1926.

Jeune fille robuste et intelligente est demandée tout de suite à de bonnes conditions comme

apprentie tailleur

pour hommes S'adresser au **Nouvelliste** sous J. R.

On cherche une jeune fille

sérieuse pour aider au ménage. Vie de famille, bons gages. Mme P. Chenevard, Jussy, Genève.

On demande JEUNE FILLE

de confiance de 20 à 30 ans, sachant cuire et connaissant la tenue d'un ménage soigné. Préférences et références demandées Boulangerie Kästli Monthey.

Représentation

La vente exclusive d'une nouveauté, employée dans tous les ménages est à remettre pour différents cantons. Convient aussi comme occupation auxiliaire. Ecrire sous chiffres P 44 499 F. à Publicitas Friho rg.

Viande de veau

Antoine Darbellay, Martigny-Bourg a sa clientèle qu'il a recommencé la vente de viande de veau. Prix les plus avantageux. Service à domicile. Expédition. Tél. 108. Se recommande

Aux arboriculteurs et viticulteurs valaisans

J'ai l'honneur d'annoncer que j'ai obtenu la représentation directe et exclusive pour le Valais des produits Dufiho: ESTIVOL, HIVERNOL, etc. Ceux-ci seront donc vendus dorénavant BIEN MEILLEUR MARCHÉ que précédemment.

Qu'est-ce que l'Hivernol?

Dans une lettre autographe non destinée à la publicité, le très honorable M. Dufiho, Docteur en pharmacie et professeur à l'Université de Bordeaux, m'écrit:

« L'Hivernol est le meilleur produit destiné à rajeunir complètement les vieilles vignes et les arbres fruitiers recouverts de mousses, dans lesquels se nichent les insectes (cocons ou chrysalides) pendant l'hiver. Mousses, insectes (puccerons lanigères notamment) sont détruits, les vieilles écorces tombent et au printemps la végétation repart de plus belle; en été et en automne on se rend compte que la récolte est double de l'année précédente. L'Hivernol est le meilleur fortifiant des arbres et des vignes; c'est en même temps le meilleur désinfectant du sol autour des pieds traités. »

Des dépôts seront établis dans les différentes régions du canton. Pour demandes de prospectus, renseignements, dépôts de vente, s'adresser exclusivement à

Adrien Puippe, à Sierre

Poudre DELLA

pour nettoyer les vaches vélées. — 40 ans de succès. Dépôt pour le Valais:

Pharmacie Darbellay, Sion

Le paquet fr. 1.50. — Expédition par retour du courrier. Abonnez-vous au **Nouvelliste Valaisan**

Paquets de Noël

Le tout Fr. 2.- 5 papiers à lettres, 5 enveloppes, 2 boîtes, Ringli, belle collection billets de banque (97 millions de marks) 20 cigaretttes, noix, parure peigne, ornement de Noël, 2 leckerli de Bâle, lecture, 12 lacets souliers, 50 beaux timbres, 1 papier buvard, biberon de Toggenbourg, châtaignes. Le tout fr. 2.-. Echange autorisé. Joindre l'annonce. Adr.: Case postale Gare 13900, Zurich.

3 vaches

fortes laitières, au choix sur 5,

15 porcelets

de 6 semaines,

1 pressoir

de 20 brantes et

1 treuil

à 2 vitesses. Dor-az, négociant Martigny Croix.

Soumission de travaux

Les travaux suivants pour la construction d'un chalet d'habitation à SIERRE, sont mis au concours: Terrassements et maçonnerie; ferblanterie; gypserie; peinture et tapisserie; installations sanitaires; installations électriques; funisterie; vitrerie; transports de la station de chemin de fer au bâtiment. Les formulaires de soumissions sont adressés contre remise de fr. 1.- en timbres poste et sont à retourner jusqu'au 13 décembre 1926 à la Fabrique de Châlets Wisnacker & Cie, à Fribourg.

Institut Populaire, Martigny-Ville

Dimanche 5 décembre, en matinée Mercredi 8 et dimanche 12 décembre en soirée

Grandes Représentations

données par la Jeunesse catholique LA CÉCILIA

L'APPRENTI

Drame en 3 actes de Deyrieux LE VIOLON ENCHANTÉ, féerie en 1 acte Théodore cherche des allumettes de Courteline

CHANTS ET PRODUCTIONS AUX ENTR'ACTES

Pour détails consultez les affiches

Halle de Gymnastique de Riddes

Dimanche 5 décembre 1926 en matinée à 14 h. et en soirée à 20 h.

Grande Représentation

donnée par la Société fédérale de gymnastique de Riddes

Prix des places: Ires fr. 1.50. IIes fr. 1.-. Enfants 0.50 La salle sera chauffée Le Comité.

VOULEZ-VOUS

vous procurer une paire de chaussures, sorques, pantoufles, etc., vous donnant entière satisfaction, tant au point de vue de la qualité que du prix?

ADRESSEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE AU NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES

E. & L. RAUSIS ORSIÈRES

OUVERTURE LE 5 DÉCEMBRE 1926

Matériel de laiterie à vendre

La Société de laiterie d'Ardon met en vente son matériel complet d'exploitation, chaudière (600 litres) pèse-lait, baratte, etc. S'adresser à Alfred Frossard, membre du comité, Ardon.

Le meilleur de ce qui est bon.
Gout inimitable et arôme très fin. Sain, nutritif, d'une innocuité absolue pour le cœur et les nerfs et, surtout, convenant aussi aux enfants. La vente en grains entiers garantit une marchandise pure et naturelle. Le prix modique procure de fortes économies. Ayant fait ses preuves depuis 35 ans, ce sont ces avantages que vous donne, sans tromperie, le café de malt Kathreiner Kneipp.
Du café que vous boirez, dépendra votre santé!

Ne cherchez plus quel cadeau vous pouvez faire

LA FABRIQUE D'HORLOGERIE
H. BACHMANN
LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Neuve 8 Chèques postaux IVb 110
vous fournira une montre de précision **garantie 5 ans** qui vous donnera entière satisfaction.



Montre bracelet dame, moderne, Mouvement ancre 15 rubis
No 55B Argent 800,000 Fr. 36.- No 56B Argent Nial Fr. 38.-
No 57B Plaque or Fr. 40.- No 58B Or 14 karats Fr. 52.-
Envoi contre remboursement. Faculté de retour dans les 8 jours en cas de non-convenance
Demandez mon catalogue No. 34 gratis

Mise à l'enquête publique

La Municipalité de St-Maurice soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par M. Michel Dionisotti, pour l'agrandissement et la surélévation du bâtiment d'habitation qu'il possède derrière celui des Postes.
Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande devront être formulées par écrit, dans les 10 jours, au Greffe municipal ou les plans peuvent être consultés.
St-Maurice, le 4 décembre 1926. Administration communale.

A partir de ce jour
15%
d'escompte sur les
Manteaux
et
Costumes pour Dames
DUGREY FRÈRES
MARTIGNY

Les meilleures montres et pendules se trouvent chez
M. Voggenberger
Rue du Collège
Martigny-Ville

OMEGA

Jour de Foire
N'oubliez pas de faire vos achats
Aux Chaussures Modernes S.A.
MARTIGNY
Place Centrale - Rue du Grand St-Bernard
5% de RABAIS
sur tous les ARTICLES
Socques en tous genres

Foire du lard - Martigny-Bourg
Voyez les prix avantageux pour toutes
CHAUSSURES
Escompte! - 15% Rabais
GIROUD-VERNAY, Martigny-Bourg

Si vous n'êtes pas
FIXÉS
pour le cadeau que vous devez faire à Noël demandez des échantillons avec prix à la maison
CHAFFARD & BUCHOT
2, rue de Rive
GENÈVE
COUTELLERIE INOXYDABLE
ORFÈVRE ARGENTÉE

bon marché
BOUCHERIE ROUPH
Rue de Carouge 36 GENÈVE
Téléphone Stand 2059
Expédie par retour du courrier
Boeuf à rotir de 2.50 à 2.60 le kg. Bouilli depuis 2.20
Graisie de rognons, 1.50 le kg. Cuisse ou derrière pour saler, 2.20 le kg. Viande désossée pr charcuterie, 2.20 le kg.

1 mobilier 490 fr.
(à l'état de neuf)
en noyer massif
1 grand beau lit 2 pl. avec literie neuve, 1 table de nuit, 1 lavabo et glace, 1 commode ou armoire, 1 table de milieu avec tapis, 1 beau divan, fauteuil et chaises assorties, 1 table de cuisine et table de cuisine et tabourets (on détaille) F. EVARD, rue des Deux Marchés, 5, Tél. 28.96 (près Riponne, Lausanne).

Achetez la mach. 'Helvetia' Seule marque suisse!

Petits paiements mensuels (Seulement fr. 20.- par mois)
Demandez nouveaux prix réduits avec catalogue gratuit No 41.
Fabrique suisse machine à coudre S. A. Lucerne

POULETTES 1926
4 mois fr. 4.-
5 mois fr. 5.-
6 mois fr. 6.-
Parc Avicole, Sion

Viande de saucisses
sans charge, le kg., fr. 1.90
Cuisse ronde 1ère qualité, sans charge, le kg., fr. 2.-
expédiée continuellement contre remboursement par la Boucherie chevaline M. Grander, 24, rue des bouchers, Berne.

FROMAGE DE MONTAGNE
Tout gras, vieux par k. à fr. 2.60
1/4 gras (fromage à main) fr. 1.60
1/4 gras (Tilsits) fr. 1.50
Fromage bon et très mûr
J. SCHELBERT-CAENZLI
KALTRUNN (St-Gall)
LA BOUCHERIE CHEVALINE MARIETHOD, VEVEY
expédie:
Bouilli 1er choix, le kg. 1.30
Rôti sans charge ni os, 2.30
Viande pour charcuterie sans os ni charge, 1.70
Saucissons 1er choix 2.50
Vente par quartiers 1.20
Se recommande Tél. 9.82

ESCARGOTS
paye fr. 100.- les 100 kilos
A. ROCHAT-MICHEL
Les Charbonnières (Cl. de Vaud)
A vendre à bas prix, faute d'emploi, une bonne
jument
hors d'âge et un
taurillon
de 12 mois, race tachetée, primé 76 apte à saillir.
S'adresser à Revaz Maurice, Vernayaz.

Plus de fumée
Nous portons à votre connaissance que si vous avez des ennuis avec vos cheminées, nous sommes à même grâce à un système particulier, d'effectuer rapidement une transformation simple et bon marché.
Nous nous sommes également spécialisés dans la construction des **fourneaux-potagers pour la campagne**. Fourneaux de catelles. Fourneaux en tôle lustrée. Fourneaux de menuiserie. Fourneaux spéciaux pour églises ou grandes salles avec fours superposés. Potagers pr Hôtels et Restaurants. Salamandres, etc.

Réparations de tous appareils de chauffage
Se recommandent:
Barman Frères, St-Maurice
Atelier mécanique et fumisterie

LA BANQUE POPULAIRE DE SIERRE
reçoit des dépôts aux
meilleurs taux du jour
en compte-courant à vue;
en CAISSE d'EPARGNE, autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales;
sur OBLIGATIONS ou en comptes bloqués.
COMPTE CHEQUES POSTAUX n° 170
BUREAUX: PLACE DE L'HOTEL BELLEVUE

Reprise de commerce
Occasion exceptionnelle
Les Héritiers de M. Francis Lugon, Grand Bazar à Finhaut ont demandé le bénéfice d'inventaire de sa succession.
Ensuite d'expertise officielle, les taxes sont les suivantes:
Grand bâtiment avec places, jardin et poulailler Fr. 50.000.-
Mobilier, literie, lingerie, etc. 9.000.-
Marchandises, prix de factures 57.000.-
Fr. 116.000.-
La succession sera acceptée s'il y a une offre sérieuse de reprise du tout pour 80.000 francs avant le 15 décembre.
L'inventaire peut être consulté en l'étude de l'avocat Ed. Coquoz, à Martigny-Ville.
Pour visiter s'adresser à M. Casimir Vouilloz à Finhaut.

Attention Vous trouverez au Magasin d'horlogerie
C. Surdez, Martigny-Brg
MONTRES 1re marque, Régulateurs Réveils, Lunetterie, Bijouterie, etc.
Alliances or 18 karats
Réparations soignées et prix très modérés
Se recommande: C. SURDEZ

Tuyaux étirés - Raccords
Potagers - Buanderies - Calorifères
Fourneaux catelle - Coupe-racines
Prix avantageux
Facilités de paiement

LÉONCE EMONET
Martigny-Bourg

Banque Tissières fils & Cie
Martigny
Nous payons actuellement:
Dépôts à terme 3 à 5 ans **5%**
Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et garantie par dépôt de titres suisses) **4 1/4%**
Comptes-courants à vue **3 1/2%**
Comptes-courants **3 3/4% - 4 3/4%**
(BLOQUÉS ou à PRÉAVIS, selon durée et montants.)
CHANGES
et toutes Opérations de Banque
Déposez vos fonds et faites vos affaires dans les banques valaisannes

Porcelets 2 mois, à vendre à la Cure de Sembrancher.
GRAMOPHONES des 1ères marques suisses. Grand choix de disques. Ai-guilles. H. Hallenbarter, Sion

FAITES UNE VISITE
à la
Grande et Belle Exposition de Jeux - Jouets - Etrences
AU NATIONAL, MARTIGNY
Ouverte dès le 3 décembre
Vous pourrez vous convaincre que sans déplacement frais de voyages et autres, vous trouverez tout à Martigny. Choix immense de jouets, jeux, cadeaux en tous genres à très bas prix, et sur lesquels vous profitez, pendant décembre, d'un rabais de
5%
Sur toute la Confection, Bonneterie, Lingerie, Corsets, Fourrures, Ouvrages, Tissus de laine et de coton, sur tous les chapeaux pour dames et enfants.
10%
Nos. 00, Fr. 5.- | Calendriers gratuits
0, Fr. 6.75
1, Fr. 11.-
2, Fr. 19.50
3, Fr. 30.-
Mécanos
MAGASINS OUVERTS LES 19 et 26 DÉCEMBRE 1926
Se recommande, A. GIRARD-RARD

ETRENNES Noël
Nouvel-An
HORLOGERIE-BIJOUTERIE Orfèvrerie - Optique - Machines à coudre
HENRI MORET
Martigny-Ville, Avenue de la Gare, Téléphone 35
A l'occasion des Fêtes:
Grand étalage d'Articles nouveaux pour cadeaux
Le plus riche assortiment en Bagues, Broches, Boucles d'oreilles, Bracelets, Sautoirs, Chaines et Collier en or, argent et doublé
Grand choix de montres, pendules et réveils en tous genres
Orfèvrerie argent et argenté ORIVIT, Ire marque
Service à thé, à café, Coupes, Jardinières, etc.
Spécialité de petits cadeaux argent Services de bureau, Nécessaires à coudre, Cachets, Boîtes, Bourses et Porte-cigarettes, Dés, Cannes, etc. Jumelles, Longues-vues.
10% de rabais pendant les Fêtes

OAKLAND
2 portes
6 cyl.
Fr. 9.500.-

CH. PAULI, GARAGE MASCOTTE, SION, TEL. 3

ARTISANS
D mandez les conditions avantageuses d'abonnement pour la tenue régulière de vos Livres à la
Fiduciaire Romande & Dupuis, Martigny
Avenue Gare
Tel. 136
A vendre un joli **tombereau** neuf, de la contenance d'un bon demi mètre cube et un **CHAR**
No 10 avec échelle à banc et mécanique S'adr chez Ch. Roduit, Martigny, Tél. 172.

A vendre une **clarinette** en ut, 13 clés, 2 anneaux, état de neuf.
S'adresser à Papilloud Benoit Aven.
A remettre bon **commerce** très bien situé. Bonne occasion. P. titre reprise.
S'adresser au Nouvelliste sous 130.
Je prendrais une bonne **vache** à l'hivernage. Bons soins assurés. S'adres. à Léon Bénét St Givolph.

10.000 fr.
Qui les prèterait contre hypothèque 1er rang.
S'adresser au Nouvelliste sous O. C.
On demande une **vache** pour le lait, bons soins garantis. S'adresser à Luisier Maurice, Massongex.
A louer ou à vendre **2 appartements** bien ensoleillés
Bossetti - Lac, gypserie-peinture, Martigny-Bâtiar.
A vendre **potager de campagne** à l'état de neuf, 3 trous, bouillie en cuivre, neuve. Prix fr. 120.-. S'adresser à Jean Ghisoli, Imiste, B.-X.
-: Imprimerie Rhodanque -:

De quelques avantages que comporte, pour le canton du Valais, l'article constitutionnel sur l'approvisionnement en blé

Il existe à Brigue, Viège, Sierre et Sion, des moulins de commerce qui moulent chaque année environ 800 wagons de grain. A Martigny, deux moulins plus petits ne moulent, outre du maïs et du seigle, qu'une petite quantité de froment. On trouve presque dans chaque localité des moulins agricoles. Alors même qu'elle importe par Bâle, la Régie fédérale des blés livre le grain en Valais, franco station moulin, c'est-à-dire au même prix que dans toute la Suisse.

La péréquation des frais de transport de la farine joue en Valais un rôle plus important encore. Citons les régions suivantes :

Conches. — Le moulin de Brigue livre la farine franco au point terminus que peuvent atteindre les camions, soit franco Möré. La farine expédiée plus haut dans la vallée est livrée par chemin de fer en port dû. Après l'introduction de l'article constitutionnel, les frais de transport de la farine par le chemin de fer de la Furka pourraient être assumés par la Régie. Une indemnité pour frais de charroi serait versée aux habitants de la vallée de Binn, qui doivent venir chercher la farine à Lax et Grengiols.

Vallée de Löttschen. — Aujourd'hui, la farine est envoyée de Brigue en port dû ou transportée à dos de mulet depuis Gampel. A l'avenir, les frais de transport pourraient être supportés par la Régie à partir de Brigue. Celle-ci contribuerait, en outre, le cas échéant, aux frais de transport sommières à partir de Goppenstein.

Loèche-les-Bains. y compris Inden et Albin. Les frais de transport par chemin de fer seraient supportés par la Régie.

Simplon. — La région s'approvisionne en farine à Brigue et doit payer aux meuniers les frais de charroi. Ces frais pourraient être mis à la charge de la Régie.

Vallée de St-Nicolas et de Saas. — Les frais de transport par chemin de fer jusqu'à Zermatt pourraient être supportés par la Régie. Pour la vallée de Saas, on pourrait assumer les frais de transport à partir de Stalden.

Val d'Anniviers. — Station du chemin de fer : Sierre. La Régie assumerait les frais de charroi pour la farine.

Vallée de Bagnes. — La Régie prendrait à sa charge les frais de transport par chemin de fer de Martigny à Sembrancher et à partir de cette dernière localité, les frais de charroi.

Val d'Entremont. — Station de chemin de fer : Orsières. On assumerait les frais de transport par chemin de fer de Martigny à Orsières et, à partir de cette dernière localité les frais de charroi.

Le Châtelard. — La Régie assumerait les frais de transport par chemin de fer à partir de Martigny.

Val d'Illeiez. — La Régie prendrait à sa charge les frais de transport par chemin de fer à partir de Monthey.

La Régie prendrait à sa charge les frais de transport par chemin de fer et, cas échéant, les autres frais de transport à la condition que les expéditions soient organisées rationnellement par des groupes d'acheteurs, ou par les communes.

La prime à la mouture intéresse surtout le Canton du Valais.

Il a été délivré dans le canton environ 10,000 cartes de mouture. La plupart sont entre les mains de producteurs qui, jusqu'ici n'étaient pas en mesure de livrer du grain à la Confédération. En ce qui concerne le Valais, le montant des primes à la mouture est estimé, pour la première année, à une somme de fr. 250,000 à 300,000 francs. On peut s'attendre à une extension de la culture du blé et à une augmentation de la consommation par les producteurs-consommateurs.

Il faut bien se rendre compte que la prime à la mouture ne saurait être versée que si l'on maintient toutes les autres prescriptions concernant l'encouragement à la culture du blé ; ce serait une erreur de croire que l'on pourrait continuer à payer la prime à la mouture, si l'achat du blé par la Régie était supprimé et si le monopole d'importation était rejeté. Il est plus que douteux

qu'une loi ne prévoyant que la prime à la mouture soit acceptée. La prime à la mouture ne peut du reste être maintenue que si la garantie existe que l'importation de grain étranger ne donne lieu à aucun abus. Le monopole, par lequel l'Etat dispose de l'importation et le contrôle, rend impossible des abus de ce genre. Si le monopole disparaît, le négoce des grains sera complètement libre et le paiement d'une prime à la mouture difficilement praticable. Il est à proprement parler oiseux de rechercher si la culture du blé peut être encouragée avec ou sans monopole. Si le monopole était rejeté, il est évident que le peuple accepterait encore beaucoup plus difficilement la solution que comporte l'initiative. On n'aboutirait absolument à rien.

Le canton du Valais a le plus grand intérêt à voir se réaliser l'aide à la culture du blé ; il en tirera un profit que l'on peut estimer à 400,000 francs par an. Le principe qui veut que les habitants des régions montagneuses soient traités de la même manière que ceux de la plaine, est absolument équitable et trouvera certainement d'ardents défenseurs dans les cantons montagneux.

En Valais, aucun individu, ni aucune classe de la population ne sera lésé en quoi que ce soit par l'introduction du monopole d'importation. Bien au contraire. Il n'existe pas en Suisse, ni, par conséquent, en Valais, un grand négoce de grain qui pourrait entretenir des réserves. La Confédération n'importe

que du grain et non de la farine. Le blé sera donc moulu dans le pays. Si l'importation est libre, le blé sera introduit dans le pays sous forme de farine, les moulins auront moins de travail et, partant, travailleront plus cher. Le meunier devra assumer de nouveau le risque que comporte l'achat du blé, tandis que maintenant il peut calculer avec des prix fermes. Les moulins pourraient difficilement lutter contre la concurrence étrangère sans le monopole d'importation ; en outre, les petits moulins agricoles disparaîtraient si la culture des céréales n'était pas encouragée et étendue.

Les meuniers pourront mouler le grain à leur gré, les boulangers acheter la farine qui leur plaît. Ils l'obtiendront à un prix régulier et équitable et seront protégés contre les oscillations des prix. On ne peut donc imaginer que la boulangerie ou n'importe quel autre métier puisse être lésé par le monopole d'importation des céréales. Nous rappelons encore que le trafic de grain du pays restera complètement libre et que personne ne sera forcé de livrer son blé à la Confédération.

Pour l'agriculture suisse, l'acceptation du projet est une question vitale.

Votez donc

OUI!

IMPRIMERIE RHODANIQUE

„Les meilleures cigarettes“

Qui les fabrique?

Chaque manufacture revendique ce droit.

Qui a raison? En principe: chacune; en réalité: aucune! — car:

«La marotte des uns est la bête noire des autres!»

Il est certain toutefois que notre riche assortiment répond à tous les goûts et est à la portée de toutes les bourses. Voulez-vous vous en convaincre? Voyez plutôt:



ASSORTIMENT STANDARD	
Turmac No. 4	à 4 cts. } mince, légère
« No. 5	à 5 « } la cigarette de tous les jours
Turmac ORANGE	à 6 cts. }
« VERT	à 8 « } anciennes Turmac originales
« ROUGE	à 10 « }
« BLEU	à 12 « }

SPÉCIALITÉS TURMAC	
Turmac BRUN	à 5 cts. « la grosse Turmac »
« SERDAR	à 6 « grosse et légère
« EDIB	à 6 1/2 « particulièrement légère
« OR	à 15 « pour les grandes occasions

TURKISH-MAGEDONIAN TOBACCO COMPANY SEEBACH-ZURICH

L'Assurance Mutuelle Vaudoise

(fondée en 1895)

est la seule société suisse qui assure contre les accidents et contre la responsabilité civile sur la base de la

mutualité pure

Les bénéfices sont répartis annuellement entre les assurés. L'Assurance Mutuelle Vaudoise est une entreprise exclusivement suisse et ne travaille qu'en Suisse.

Agences:

- Théodore LONG, agent général, Bex, Tél. 20
- Ludwig PIGNAT, agence Vouvry, Tél. 21
- Fridolin ECOEUR, agence Troistorrents, Tél. 5
- Paul HUGON, agence Sembrancher
- Joseph ZUFFEREY, agence Sierre, Tél. 160
- Emmanuel ZENKLUSEN, agence Viège
- Alfred KARLEN, agence Naters, Tél. 103

Banque Populaire Valaisanne

— S. A. à Sion —
reçoit des dépôts sur

OBLIGATIONS
CAISSE D'ÉPARGNE
(Autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales. Versements depuis fr. 5.—)

COMPTES-COURANTS
aux meilleures conditions

PRÊTS - CHANGES
La Direction.

Attention

Si vous voulez acheter du mobilier bien fini et dépenser peu d'argent, adressez-vous chez

Widmann Frères

Fabrique et magasins de meubles
Près du Temple protestant

SION

M. Steiger & Cie

Lausanne 20 Rue St-François

NICHEL

Théières, Cafetières, Sucriers, Crémiers, Plateaux,
Confituriers, Articles fantaisie, etc., etc.

CHOCMEL

KOHLER

50 cts.

Se vend aussi en tablettes et blocs à 60, 30 et 20 centimes

MODÈLE

SI VOUS TOUSSEZ prenez les véritables

BONBONS

des BOURGEOIS DE SAPHIN

Méfiez-vous des imitations

EXIGEZ LE NOM

35 ANS DE SUCCÈS

DÉPOSÉ

HENRI ROSSIER

Henri ROSSIER & ses Fils, Lausanne
Première maison ayant fabriqué ces bonbons

Occasions exceptionnelles

1000 pantalons pr messieurs en buxkin-laine, noire et gris valeur fr. 13.— réd. à fr. 8.—

1000 paquets de reste de 20 m. d'étoffes pr tabliers de chemises et de blouses, pièces de 1 1/2 à 3 m. valeur fr. 35.— réd. à fr. 20.—

1000 chemises pour hommes très fortes pour le travail, barchent et oxford toutes grandeurs, valeur fr. 8.— réd. à fr. 4.90.

10.000 m. hidron pr tabliers croch. extra fort (minimum 10 m.) Valeur fr. 2.20 réd. à fr. 1.35.

10.000 m. étoffes coton, blanc pour lingerie fine, 80 cm. valeur fr. 1.60 réd. à fr. 0.95.

500 couvertures laine Jaquard, avec joli bord, 150/200 cm. valeur fr. 28.— réd. à fr. 17.75.

1000 m. drap bernois, pure laine, très fort, gris, vert et brun, valeur fr. 17.— réd. à fr. 11.75.

Demandez échantillons en draps laine, tabliers, chemises, matelas, doublures, draps de lit, etc. On reprend la marchandise qui ne convient pas. Grands magasins Fratelli Bianchetti, Locarno (Tessin)

VIANDE

Bouilli par kg. fr. 1.40

Rôti sans os fr. 2.—

Pr la charcuterie fr. 1.80

A partir de 10 kg. demi port payé.

Schüblig la paire fr. 0.40

Cervelas la paire fr. 0.30

Saucisses séchées la paire fr. 0.25

Gendarmes fr. 0.30

A partir de 25 paires franco.

Jules DRELLER,
Boucherie chevaline Bâle 13.

Boucherie Chevaline Lausannoise
Ruelle du Grand-Pont, 18 LAUSANNE. L. Benoit.

Bouilli avec os, le kg 1 40

Rôti, sans os, le kg 2 40

Salami le kg 3 60

Viande fumée le kg 2 50

Salamettis, la pièce 0 20

Saucisses à bouillir 0 20

Saucissons mêl. porc 2 20

Viande désossée pr charcuterie de particuliers 1 80

Demi-port payé

Fabrique spéciale de Cercueils

Pompes Funèbres Générales S. A.

Tél. 92.02 Lausanne Tél. 92.02

Dépôts de nos cercueils

Depositaires à

Monthey: Charles Cottet, tél. 3

Sierre: Amos frères, téléph. 16

Martigny: Robert Muller, téléph. 130

St-Maurice: Albert Dirac, téléph. 19

TRANSPORTS FUNÈBRES pour tous pays

ENGRAIS POUR LA VIGNE

Nous fournissons des Cuanos et engrais de vinasse à des conditions très avantageuses. Demandez prix à la

Fédération valaisanne des Producteurs de lait, Sion
Téléphone 13

CLOSUIT & Cie

BANQUE DE MARTIGNY

MARTIGNY

Maison fondée en 1871

PRÊTS sur cautionnement, hypothèques, dépôt de titres en nantissement, polices d'assurance sur la vie, etc.

DÉPÔTS à 3-5 ans 5 %

à préavis ou bloqués 4-4 1/2 %

en comptes-courants 3 1/2 %

Escompte de papier commercial aux meilleures conditions

Envois de fonds en tous pays

CHARLES HENRY, VINS, AIGLE

Rue de la Gare — Téléphone 78

Vins rouges et blancs

Importation directe de FRANCE, d'ITALIE, d'ALGÉRIE

Livrable en fûts de toutes contenances, franco gare ou par camion. — Livraisons soignées.

IMPRIMERIE RHODANIQUE
Timbres caoutchouc en tous genres

PUBLICATION

La Banque Cantonale du Valais porte à la connaissance de sa clientèle et du public en général que, à partir du 5 décembre prochain, les bureaux de son agence de Monthey sont transférés au 1er étage de la maison Luib-de Werra, au pied de la rue du Château, au-dessus du magasin de fers de M. Octave Donnet. Les bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi après-midi, ils sont fermés. L'agence de Monthey traite toutes les opérations que la Banque elle-même est autorisée à traiter. Sion, le 13 novembre 1926.

BANQUE CANTONALE DU VALAIS.

ECHALAS EN FER

Livraison de février en mars 1927. Demander prix et conditions chez A. Jeanneret, fers, Aigle. Les offres sont valables pour commandes faites avant le 25 décembre 1926.

Bon fromage maigre à 1.20 par kg

Pas de Tilsit, pièces d'environ 12 kg. Demi pièces, 10 ct. en plus par kg. Envoi par Jos. Wolf, Coire, ci-devant Holra Wolf Tél. 6.36

F. Gallino & Cie, Martigny

Importation des meilleurs

Vins rouges et blancs

étrangers, 1er choix

Alicante, Chianti, Barbera, Asti, Bourgogne, Beaujolais, etc. Téléphone 107 Se recommande.



Le Chamois

Cigare léger, doux, en paquets de 10 bouts, est agréable, avantageux, pratique. Faites-en l'essai!

Manufacture de Tabacs et Cigares de Monthey. De Lavallaz & Cie, Monthey

Fabrique de bois de socques et socques

Charles Claret, Martigny

Suis toujours acheteur de billes et branches de noyer et plane à de BONS PRIX

Bois de socques en tous genres à prix très avantageux

BRUTTIN & C^{ie}

BANQUE SION BANQUE

Agence à Monthey

Bons de dépôts à 3 ou 5 ans 5%

Comptes à terme et comptes-courants aux meilleures conditions

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE



CHOCOLAT AU LAIT

Lui d'abord

Fonderie Paul Perret & C^{ie}

LAUSANNE

MAISON FONDÉE EN 1895 Téléphone 26.60 Rue de Genève

FONDERIE DE FER Pièces sur modèle et au trousseau jusqu'à 10000 kg.

ARTICLES EN SÉRIE. — ON FOND TOUS LES JOURS

Fonderie de cuivre BRONZE, ALUMINIUM, LAITON et tous ALLIAGES

DURÉE

Quand les chaussures sont craquelées, coupées, c'est qu'elles n'ont pas été entretenues avec un bon cirage exempt d'acides. Ces inconvénients ne vous arriveront pas si vous entretenez vos souliers avec le cirage **CREME SELECTA**. Pur, ne contenant aucune matière nuisible, il assouplit le cuir, ne le ronge pas, augmente la durée des chaussures.

Selecta

LES MEUBLES

soignés et de bon goût ainsi que tout ce qui concerne l'équipement s'achète le plus avantageusement chez

REICHENBACH FRÈRES et C^{ie}
SION

Meubles neufs

Vernis noyer bon marché, lits en bois 2 places avec sommier, matelas et table de nuit, 150 fr. petite chaise longue, prie-Dieu, secrétaire commode, bureaux, buffet de cuisine vitré, table, etc. Chez Rouiller, nég. à Colonges, ouvert le dimanche après-midi.

AGRICULTEURS

Plantez des arbres fruitiers car la culture fruitière est le placement le plus sûr et le plus rentable de vos économies. Les pépinières Gallard Frères à Saxon sont à même de livrer dès cet automne de beaux sujets en toutes variétés recommandées par l'Etat. Abricotier, Luiset, Pommier, Poirier, Pêcher, etc. Demandez nos prix-courants. Gallard Frères, Saxon. Tél. 3. Visitez nos pépinières.

Abonnez-vous au "Nouveliste Valaisan"



Fumez tant que vous voudrez,

puisque la pipe vous met en belle humeur et vous donne plaisir au travail. Mais le soir, hélas, cet arrière-goût désagréable, et qui persiste jusqu'au matin...! Il n'est pas question de renoncer au tabac,

Mais soyez raisonnable

et mettez fin, sans plus attendre, à ce désagrément: il vous suffit d'absorber lentement quelques tablettes GABA après avoir fumé.

Les tablettes GABA rafraichissent le palais, leur saveur fait agréablement disparaître le goût de tabac et de fumée; elles assainissent les muqueuses, ne gâtent ni les dents ni l'estomac.

Une boîte de GABA contient plus de 300 tablettes

Gaba



Une grande boîte de GABA coûte Fr. 1.50.

Votre intérêt

est de demander des échantillons sans frais et sans engagement

Toiles de qualité en fil, mi-fil et double chaines, etc. etc., ainsi que

Chemises pr messieurs sur mesure

en Macco égyptien et en tous genres. On confectionne et brode les trousseaux

Prix très avantageux. Paiement au gré du client

B. Wiski, Lausanne

Caramels Pectoraux Kaiser

avec les 3 sapsins

contre LA TOUX

l'enrouement, l'engorgement, le catarrhe, employé avec succès depuis plus de 7000 attestations de 30 ans. 7000 de toutes les classes prouvent son efficacité sans concurrence. Paquets à 30 et 50 cts., boîte à 1 fr.

En vente chez:

MARTIGNY: J. Lugon-Lugon, ép. BRAMOIS: Henri Gay, ép. SALINS: A. Heumann, ép. ST-PIERRE-DE-CLAGES: V. Antoine Maye, BEX-LES-BAINS: J. Rosset, pharm. et dans toutes les pharmacies et drogueries.

GRUYÈRE

gras, très beau à Fr 2.80, maigre à fr. 1.90, maigre vieux fr. 1.45 le kg. A. Haller, Bex

Scories Thomas

Nous recevons ces jours d'importantes quantités de scories Thomas. Demandez prix et conditions à la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion — Téléphone 43 —

MALADIES de la FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien: les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, suites de Couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, trouveront un soulagement à leurs souffrances en employant la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire, avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer, et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparé à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon fr. 3.50. Dépôt général pour la Suisse: André Junod, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

FEUILLETON DU NOUVELLISTE

La belle romance sans parole

CHAPITRE IV

— Tante chérie, fit-elle, d'une voix caressante, au moment où l'excellente personne prenait haleine, avant d'entonner un nouveau couplet à la gloire de son héros. Tante chérie, je pense une chose.

— Non, écoute, mon enfant, tu vas encore me sortir quelque lubie...

— Pardonnez-moi, tante chérie, c'est très sérieux.

— Je me méfie; quand tu me donnes de la « tante chérie! » c'est que... hum! Je m'y suis souvent laissée prendre. Enfin, va toujours.

— Vous allez voir: Il faudrait inviter à déjeuner ce monsieur. Non, ne me faites pas cette figure, comme si je disais quelque chose d'extraordinaire! Je m'explique: vous tenez beaucoup, n'est-ce pas à ce qu'il achète la Régale? Lui, m'a paru bien disposé; l'invitation ne peut que le flatter et le décider tout à fait s'il est encore un peu hésitant. C'est ennuyeux de lui faire comme cela des avances, pourtant...

— Mais non, mais non, ma chérie, interrompit la bonne dame, enchantée de l'idée de sa nièce. Ça peut paraître tout naturel.

— Alors, il faut charger Maître Turiot de nous l'amener, en lui expliquant qu'il s'agit de discuter à l'aise, dans l'intimité, des conditions de la vente.

— Oui, bonne idée!

— Seulement, il pourra s'imaginer qu'on veut se jeter à sa tête, et qui sait s'il ne se prendra pas, avec ses millions comme un parti que l'on souhaiterait?

— Tu crois?

— N'est-ce pas possible? Alors, je pense qu'en invitant aussi notre voisin Soubiran, on n'aurait plus l'air... Et puis, n'est-ce pas? Le notaire nous a prévenues qu'il fallait avertir Soubiran si on voulait vendre.

— Oui, en effet, je n'y songeais pas! Le droit d'option, il a le droit d'option, Soubiran! C'est vrai que ton pauvre père a signé cela dans l'acte de vente de la parcelle de la Régale. Tu es étonnante, ma petite, on dirait que tu ne fais attention à rien, et puis, c'est toi, qui... tu as raison: invitons Soubiran. Ce n'est pas que je le crois à user de son droit.

— Bah! qui sait!

— Ce serait très embarrassant, car enfin ce jeune homme, il est charmant ce jeune homme; il pourrait bien s'être aperçu que j'ai une charmante nièce. Et qui ne dit pas que cette charmante nièce elle-même, hein, ma petite?

— Ah! non, écoutez, ma bonne tante, je ne voudrais pas vous faire de la peine, mais

vous me recommandez constamment des prétendants: le cousin de Valombré d'abord...

— Tout de même, un garçon qui a pour oncles un général et un archevêque; quelle belle cérémonie, avec deux témoins comme cela! Et la bénédiction de Sa Sainteté que l'on aurait!

— Oui, et après, cet excellent Souliban! — C'est autre chose, je ne dis pas non. Mais enfin... un gros bonnet comme lui, membre du Conseil général! Ce serait encore une belle cérémonie: nous aurions le préfet, notre député...

— Oui, oui... peut-être... Je ne sais pas... en attendant, je les traite tous les deux en simples amis.

— Tu les traites, tu les traites, je trouve plutôt que tu les maltraites.

— Oh! ma tante qui fait des mots! Pas mauvais!

— Mais, ma petite, j'y songe, pourquoi inviter Souliban seul, il faut aussi écrire à Valombré.

— Ah! non! Ensemble ils sont trop embêtants. Ils ont des mots à chaque instant. Et puis, quoi, Souliban est celui avec qui on a besoin de causer au moment où la vente de la Régale est en train, l'autre n'a rien à y voir.

— Tout de même, il pourrait se fâcher.

— Mais non, ma tante. D'abord ça pourra avoir l'air tout à fait à l'improviste. Tu verras, j'arrangerai ça dans le mot que je

vais adresser à Souliban. C'est convenu? Allons, tante adorée, embrasse ton cher trésor.

— Ça finit toujours comme ça! Quand elle a fait de moi tout ce qu'elle voulait, il faut encore consentir à embrasser, mademoiselle! Tu abuses, ma petite, tu abuses!

Et, faisant succéder sourire à soupir, l'excellente personne s'en alla, non sans avoir gratifié de deux copieux baisers le « cher trésor » qu'elle laissait mobilisant désormais plume et papier, pour faire ses invitations.

CHAPITRE V

Bien qu'il eût acquis un flair particulier pour juger, du premier coup d'œil, à l'expression de leur physionomie, des dispositions de ses clients, Me Turiot ne put saisir, dès la réapparition de Devernes, s'il apportait satisfaction ou déception.

Il ne voulait pourtant pas, par une question trop hâtive, lui laisser supposer qu'il attendit impatiemment sa décision. Un notaire doit rester sur un piédestal d'indifférence dans les affaires où s'exerce son ministère. C'est à ce prix qu'il réussit toujours à gagner la confiance du client le plus rétif, et à lui apparaître comme un conseiller désintéressé n'ayant d'autre visée que de lui présenter les choses telles qu'elles conviennent à ses intérêts. Et Me Turiot était trop vieux dans le métier, trop éclairé par une longue expérience, pour négliger cette sage ligne de conduite.

Aussi, ne fut-ce qu'après la plus cordiale manifestation du plaisir de le revoir qu'il fit,

d'un ton détaché des choses d'ici-bas, la question:

— Eh bien! cette visite à la Régale?

— C'est fait, fit l'autre avec une placidité déconcertante.

— Et... vous avez été bien reçu? questionna le digne homme forcé, par cette réponse qui ne lui ouvrait aucun horizon, de mettre en pratique l'art précantionneux de tourner autour du pot.

(A suivre.)

De même que les phosphates, la chaux et fertilisent la terre, l'Uromaltine améliore la force de résistance, la capacité productive, en un mot, la santé de l'homme.

En vente partout

Dr. R. Wender S.-A. Berne.